

Communication de la Municipalité en complément de la réponse municipale de juin 2021 au postulat de Monsieur Sébastien Rumley intitulé « Bus 805 – assez de fatalisme »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le 18 mai 2021 le postulat de M. le conseiller communal Sébastien Rumley intitulé "Bus 805 - assez de fatalisme" a été renvoyé par le Conseil communal à la Municipalité. La Municipalité y a répondu en juin 2021. La proposition émise dans le cadre de ce postulat a ensuite été transmise par la Municipalité aux TPN pour analyse. Ces derniers ont rendu leur analyse en février 2022 au travers d'un rapport intitulé : Rapport 10.805 / Modification du tracé de ligne.

Situation actuelle

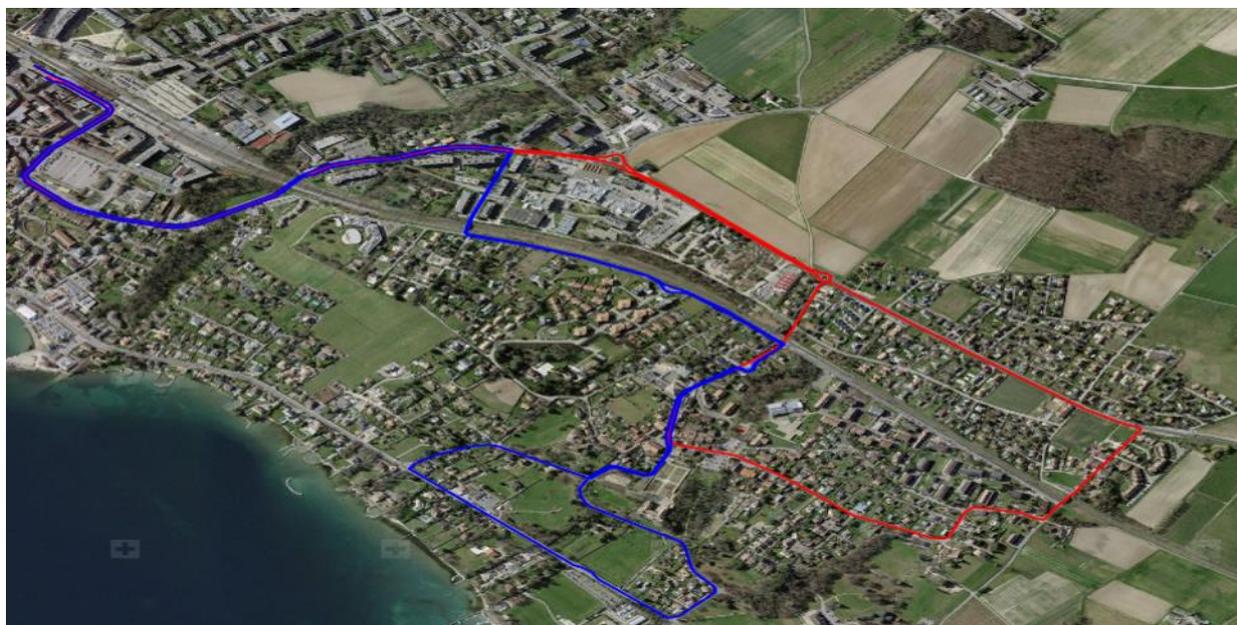
Pour mémoire, la ligne 10.805 relie actuellement les communes de Nyon et Prangins suivant le tracé ci-dessous. Un cadencement 15' est offert aux usagers durant les journées en semaine, 30' en soirée et les samedis, 60' les dimanches et les jours fériés sur l'ensemble du parcours de la ligne.



Demande du postulant

Le postulant a demandé d'analyser l'opportunité de créer deux lignes distinctes mais passant obligatoirement par l'arrêt de la Redoute. Il s'agit d'une variante de ligne « en pétale » avec une ligne « haut du village » en rouge sur la figure ci-après, et d'une version « bas du village » tracée en bleu ci-

dessous. Notons qu'il serait nécessaire d'établir deux lignes distinctes au cas où cette variante serait adoptée. Les TPN devraient également demander deux concessions distinctes pour ces deux lignes. Le financement se faisant d'entente entre les deux communes selon une clé de répartition territoriale, il y aurait enfin lieu d'inclure la Municipalité de Nyon dans la démarche.



Position des TPN

La position des TPN exprimée dans le rapport susmentionné est en défaveur de la proposition défendue par le postulat. Il n'y a pas d'argument dans le rapport des TPN rendant la faisabilité du postulat Rumley infaisable techniquement ou financièrement. Il est probable que de cette modification résulte en une légère baisse des coûts sur la ligne. Il est également vraisemblable qu'elle résulte en une modification de la clé de répartition des coûts entre Prangins et Nyon.

L'argument principal est lié à un risque de perte de voyageurs en faisant passer la ligne 805 à la demi-heure dans chacune des boucles (du haut et du bas) plutôt qu'au quart d'heure. En général, il est admis qu'une cadence au ¼ heure ou supérieure permet de partir de chez soi sans regarder sa montre. En deçà de cette cadence, il devient nécessaire pour les clients de s'organiser de manière plus minutieuse, ce qui diminue l'attrait des transports publics. Le risque de perte de voyageurs a de ce fait été jugé assez élevé. Il n'existe toutefois aucun modèle permettant d'objectiver ce risque ou cette opportunité. Les TPN se basent ici sur leur expérience. Notons à ce sujet que lors du passage de la demi-heure au quart d'heure intervenu en 2015, le trafic sur la ligne avait augmenté de près de 80%. Il est probable qu'en cas de chemin inverse on perde un nombre approchant d'utilisateurs sur la ligne.

L'opportunité d'avoir une augmentation du nombre de voyageurs à travers une desserte plus rapide de plusieurs minutes depuis la boucle du haut vers la gare de Nyon est en revanche jugée moins grande.

Position de la Municipalité

La Municipalité a dans sa séance du 25 avril 2022 décidé de suivre la recommandation des TPN et de ne pas retenir la proposition contenue dans le postulat Rumley. Pour fonder son avis, elle a considéré la position des TPN mais elle a également consulté les membres de la commission consultative de la Municipalité. Les membres de cette dernière ont à l'unanimité partagé la position émise dans le rapport des TPN.

Ainsi adoptée par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Dominique-Ella Christin



La Secrétaire



Poona Mahshoor

Annexes :

- Postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »
- Réponse municipale de juin 2021 au postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »

Postulat « Bus 805 – assez de fatalisme »

En vertu

- du droit d'initiative conféré par l'art 64 du règlement du Conseil communal
- de l'article 31 de la loi sur les communes

j'ai l'honneur de déposer le postulat suivant:

"La Municipalité de Prangins est invitée à étudier l'opportunité de toute démarche permettant d'améliorer le quotidien des usagers de la ligne 805, tout particulièrement ceux habitant au nord de la commune. Plus particulièrement, la Municipalité est invitée à étudier la possibilité de diviser la ligne de bus 805 en deux lignes distinctes, chacune tournant dans un sens différent."

Développement

Contexte

La commune de Prangins a vu il y a quelques années la fréquence de sa ligne de bus portée au quart d'heure. Plus récemment, afin de satisfaire les besoins de mobilité des futurs habitants du quartier « Au Clos », le cheminement de la ligne de bus 805 a été modifié (voir PV de la séance du CC du 21 février 2019). Il est important de prendre note d'emblée du fait que la ligne 805 se prolonge à l'ouest de Nyon en une autre ligne et que toute modification d'horaire pourrait impacter cette autre ligne également.

Situation

Dans l'état actuel, le cheminement « tourmenté » de la ligne de bus 805 implique les temps de parcours suivants :

- Prangins, La Tuilière → Nyon : 23 minutes
- Prangins, Tour d'eau → Genève : 37 minutes minimum, généralement 42-51min
- Prangins, Bénex-Dessus → Lausanne : entre 53 et 65min
- Prangins, La Tuilière → Haute-écoles EPFL/UNIL : plus de 75 minutes

Il est relativement facile de conclure que ces temps de parcours ne sont pas compétitifs en faisant, par exemple, les constatations suivantes :

- Pour se rendre à Nyon, depuis le Pélard ou Bénex-Dessus, autant marcher !
- Lorsqu'on utilise googlemaps, ce dernier oriente très souvent l'utilisateur vers la ligne 811 pour se rendre à Nyon, à Gland ou ailleurs (et ce surtout depuis que la fréquence de cette ligne a passé à la demi-heure). La figure 1 montre un exemple d'un tel résultat.
- Il est même relativement aisé de trouver des situations où l'on est invité à marcher jusqu'à Nyon, Chantemerle pour prendre le bus 804 (voir la figure 2 et sa légende).

- Un temps de parcours de 75min pour se rendre dans la zone universitaire du canton place Prangins à égalité avec des localités plus excentrées comme Genolier ou Trèlex.
- Pour arriver "au cours" dans l'auditoire à 8h10, un étudiant domicilié à la Tuilière devra prendre le bus à 6h48.

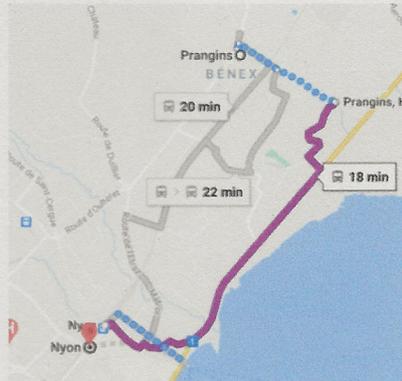


Figure 1. Exemple de résultat de google préconisant d'aller à Nyon en utilisant la ligne 811.

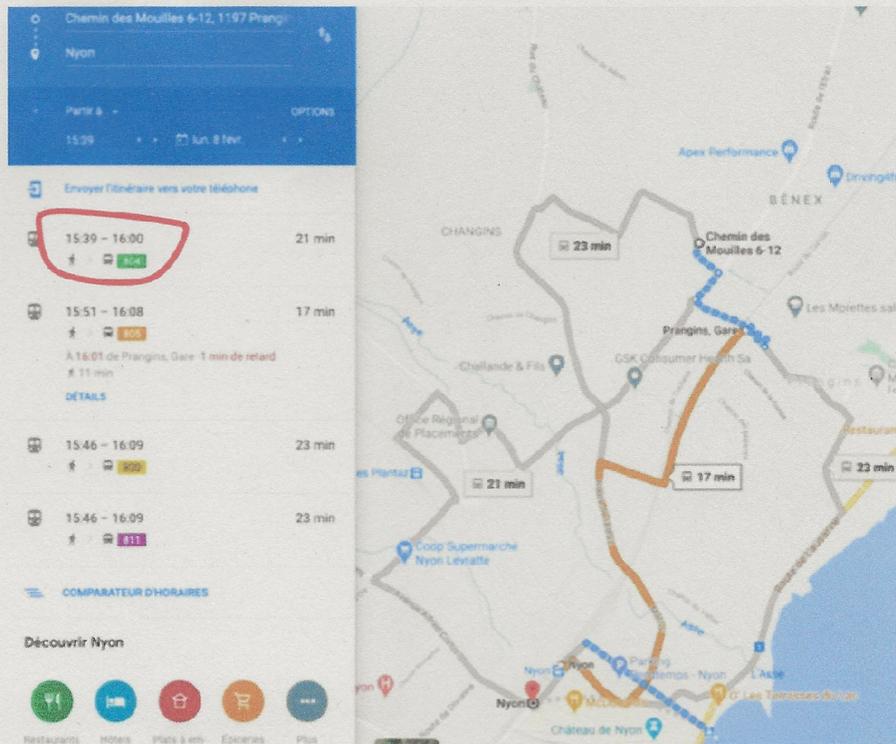


Figure 2. A l'heure de la requête, marcher du Chemin des Mouilles vers l'arrêt du bus 804 permet de se rendre à Nyon gare au plus vite (arrivée 16h00).

Ces temps de parcours sont dus d'une part à la configuration "en boucle" de la ligne. Un usager prenant le bus en début de boucle, ou le quittant en fin de boucle, se voit forcé de parcourir une grande partie de cette boucle. Au surplus, la boucle est fort longue et de plus se replie sur elle-même. On voit l'église de Prangins depuis deux angles différents. Il manque juste un angle pour égaler Wassen sur la ligne du Gotthard !

D'autre part, ces temps sont dus aux mauvais alignements des départs et arrivées des bus 805 avec les trains en direction et provenant de Lausanne, tout particulièrement les

RegioExpress. Ainsi un usager arrivant par exemple à 16h24 à Nyon de Gland devra attendre 16h38 pour que le bus se mette en route, soit 14 minutes ! Dans l'autre sens, un usager devant prendre le train à 7h36 à Nyon (par exemple pour suivre un cours à l'UNIL) se verra déposé par le bus à 7h22, soit 14 minutes d'attente. Les temps d'attentes de chaque correspondance sont listés dans les tableaux ci-dessous :

Type de train	Arrivée à Nyon en train	Départ du Bus 805	Attente à Nyon en minutes
RE de Coppet	05	08	3
IR 15 de Genève	13	23	10
IR 90 de Lausanne	15	23	8
RE de Gland	24	38	14
RE de Coppet	35	38	3
IR 90 de Genève	43	53	10
IR15 de Lausanne	44	53	9
RE de Gland	54	08	14

Type de train	Arrivée à Nyon en bus 805	Départ du train	Attente à Nyon en minutes
RE vers Gland	52	06	14
IR 15 vers Lausanne	07	13	6
IR 90 vers Genève	07	16	9
RE vers Coppet	22	25	3
RE vers Gland	22	36	14
IR 90 vers Lausanne	37	44	7
IR15 vers Genève	37	44	7
RE vers Coppet	52	55	3

L'un dans l'autre, un usager montant dans le bus à la tour d'Eau à 7h03 et passant par dessus les rails à cette heure là, arrivera 18 minutes plus tard à Nyon, repartira de Nyon 33 minutes plus tard, et repassera au pont de Bénex au même endroit (mais sous le pont cette fois-ci) 35 minutes plus tard !

Soyons objectifs, cette faible compétitivité horaire, cumulée à l'agacement psychologique de se voir "tournicoter", n'encourage pas à la mobilité douce, surtout pour les personnes se déplaçant en direction de Lausanne. Mettre 25min pour reculer jusqu'à Nyon... se retrouver au pont de Bénex-Dessus 35 minutes avoir l'avoir franchi en bus... Autant y aller en voiture, puisque que les 30 première minutes de bouchons sont "offertes" !

Possibilités d'amélioration

Une solution simple pour limiter l'impact de "l'effet boucle" consisterait à diviser la ligne en deux lignes distinctes, par exemple 805-H (sens horaire) et 805-AH (sens antihoraire), ainsi que décrit sur la Figure 3. La desserte serait quasi identique, avec cependant un gain de temps appréciable pour les résidents situé au Nord du village. Dans la foulée, il pourrait être intéressant de pérenniser le "raccourci" actuel mis en place à cause des travaux au pont de

10.5.21.

S.K.

la Redoute, en passant devant GSK sur l'une des boucles. Il est important de remarquer qu'une telle division en deux lignes ne change en rien la desserte sur la commune de Nyon.

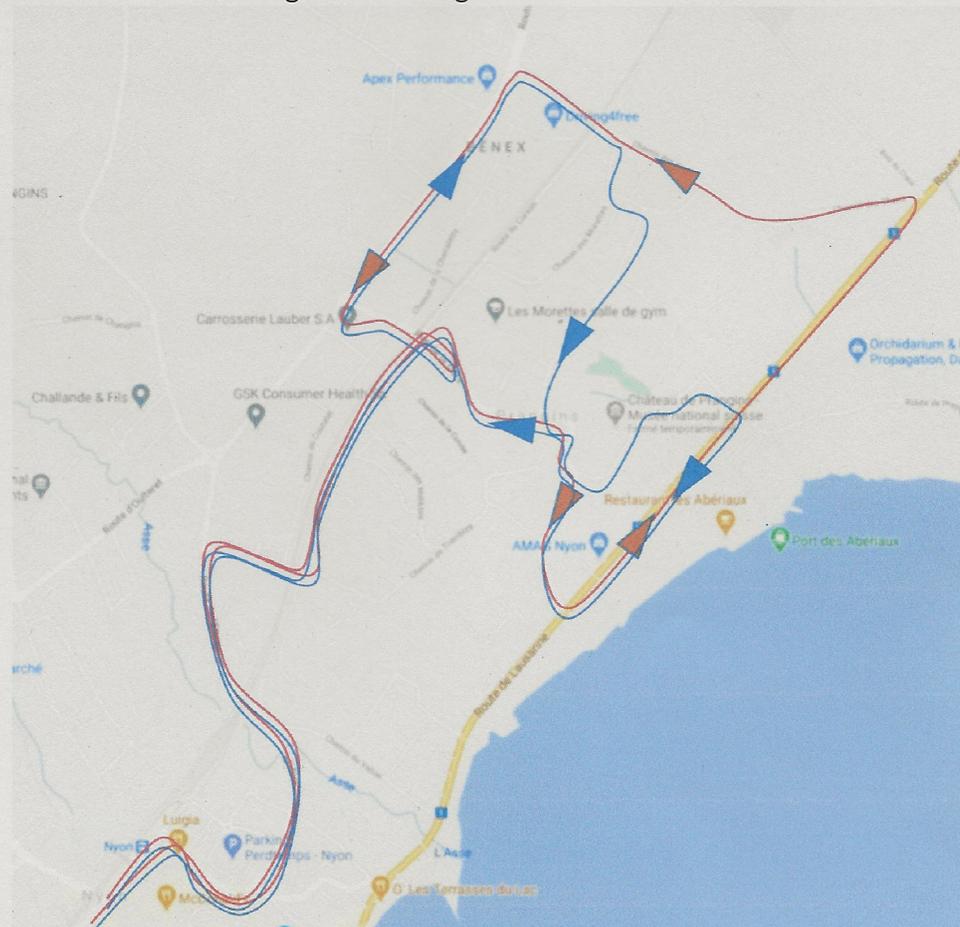


Figure 3. Exemple de décomposition de la ligne 805 en deux sous-lignes aux tracés quasi identiques mais dans des sens différents.

Une autre amélioration possible consisterait à légèrement décaler une des deux lignes (chacune étant désormais indépendamment cadencées à la demi-heure) afin de « d'accrocher » les correspondances avec le RegioExpress en direction de Lausanne.

Conclusions

Prangins "cité de l'énergie" se doit de proposer une offre compétitive en matière de mobilité collective. Au travers des exemples décrits plus haut, il ne me semble pas exclu de pouvoir trouver une solution meilleure que celle en place actuellement, et ce potentiellement sans affecter les autres communes ni enfreindre les contraintes des TPN. Suivant l'adage "qui paye commande", et sachant que les Pranginois financent la majeure partie de la ligne 805, assez de fatalisme ! Refusons de découvrir chaque décembre à quelle sauce et surtout selon quels horaires nous serons mangés ! En conclusions, je vous invite, cher-e-s collègues à appuyer ce postulat et le renvoyer à une commission pour considération avant un éventuel renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Prangins, le 10 mai 2021

Sébastien Rumley

Municipalité

Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a étudié l'opportunité d'étudier toute démarche permettant d'améliorer le quotidien des usagers de la ligne 805, tout particulièrement ceux habitant au nord de la Commune et d'envisager la possibilité de diviser la ligne de bus 805 en deux lignes distinctes.

La Municipalité propose :

2 lignes distinctes mais passant obligatoirement par l'arrêt de la Redoute afin d'éviter que la Ville de Nyon ne soit obligée d'organiser un bus en complément et qu'elle remette en cause le financement partiel de la ligne 805.

Version 805 haut du village

A partir de l'arrêt de la Redoute, le bus continue son trajet directement à la route de l'Etraz jusqu'à la Tour d'Eau, passe Benex-Dessus, puis Benex-Dessous, arrive à l'arrêt Vieux-Pressoir, remonte la rue de Gare jusqu'au giratoire et retourne à Nyon via la route de l'Etraz, direction Redoute, puis Gare de Nyon.

Version 805 bas du village

A partir de l'arrêt de la Redoute, le bus se dirige vers le pont de la Redoute, continue vers les Mélèzes, puis la Gare, descend au village, passe devant l'église en direction du château, prend la route de la Bossière jusqu'au feu, continue sur l'arrêt Abériaux, puis Sadex, remonte la route du Clos en direction du village, s'arrête à l'arrêt Temple et s'engage direction de la rue de la Gare, tourne pour prendre l'arrêt Gare, puis arrêt Mélèzes, arrêt Pont de la Redoute, puis arrêt sur Nyon à la Redoute, direction la Gare de Nyon.

Avec ces deux propositions de trajets, la population de Prangins gagnerait en temps pour se rendre à la gare de Nyon qu'elle habite en haut ou en bas du village. Par ailleurs, les habitants du bas du village pourront continuer à venir sans problème au village.

La Municipalité rend attentive qu'une modification pour autant qu'elle soit acceptée par les Transports publics nyonnais ne pourrait être prise en compte immédiatement. Un changement pourrait être envisagé au plus tôt à fin décembre 2022.

Par ailleurs, la faisabilité sera étudiée par la future Municipalité de la législature 2021-2026 avec les TPN et la Ville de Nyon.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 juin 2021

Le Syndic
François Bryand

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



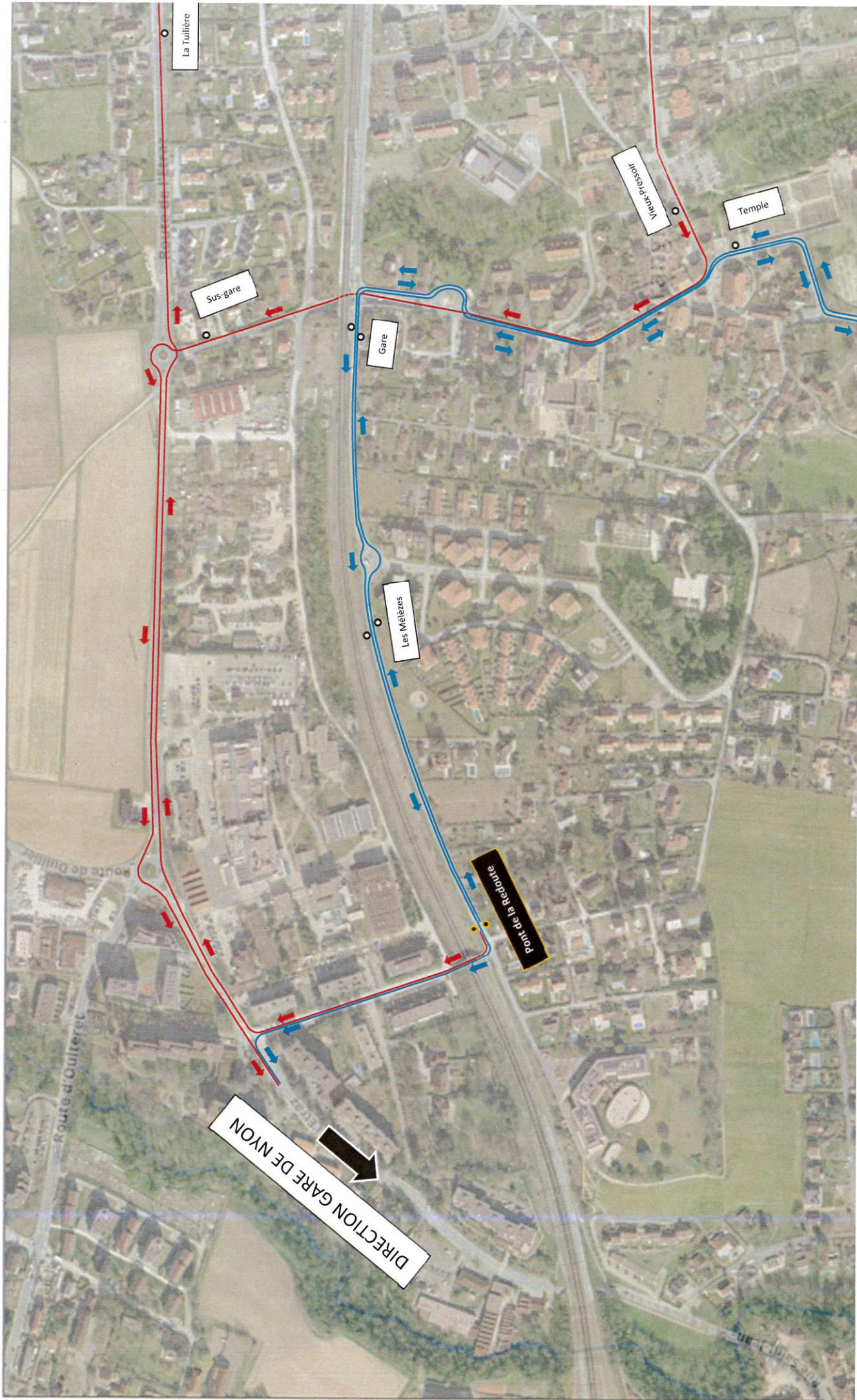
La Secrétaire a.i.
Donatella Orzan

Annexes : Postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »
1 plan mentionnant les 2 tracés



COMMUNE DE PRANGINS

CARTO **lacôte** | LE GÉOPORTAIL DE NOTRE RÉGION



Postulat « Bus 805 – assez de fatalisme »

En vertu

- du droit d'initiative conféré par l'art 64 du règlement du Conseil communal
- de l'article 31 de la loi sur les communes

j'ai l'honneur de déposer le postulat suivant:

"La Municipalité de Prangins est invitée à étudier l'opportunité de toute démarche permettant d'améliorer le quotidien des usagers de la ligne 805, tout particulièrement ceux habitant au nord de la commune. Plus particulièrement, la Municipalité est invitée à étudier la possibilité de diviser la ligne de bus 805 en deux lignes distinctes, chacune tournant dans un sens différent."

Développement

Contexte

La commune de Prangins a vu il y a quelques années la fréquence de sa ligne de bus portée au quart d'heure. Plus récemment, afin de satisfaire les besoins de mobilité des futurs habitants du quartier « Au Clos », le cheminement de la ligne de bus 805 a été modifié (voir PV de la séance du CC du 21 février 2019). Il est important de prendre note d'emblée du fait que la ligne 805 se prolonge à l'ouest de Nyon en une autre ligne et que toute modification d'horaire pourrait impacter cette autre ligne également.

Situation

Dans l'état actuel, le cheminement « tourmenté » de la ligne de bus 805 implique les temps de parcours suivants :

- Prangins, La Tuilière → Nyon : 23 minutes
- Prangins, Tour d'eau → Genève : 37 minutes minimum, généralement 42-51min
- Prangins, Bénex-Dessus → Lausanne : entre 53 et 65min
- Prangins, La Tuilière → Haute-écoles EPFL/UNIL : plus de 75 minutes

Il est relativement facile de conclure que ces temps de parcours ne sont pas compétitifs en faisant, par exemple, les constatations suivantes :

- Pour se rendre à Nyon, depuis le Pélard ou Bénex-Dessus, autant marcher !
- Lorsqu'on utilise googlemaps, ce dernier oriente très souvent l'utilisateur vers la ligne 811 pour se rendre à Nyon, à Gland ou ailleurs (et ce surtout depuis que la fréquence de cette ligne a passé à la demi-heure). La figure 1 montre un exemple d'un tel résultat.
- Il est même relativement aisé de trouver des situations où l'on est invité à marcher jusqu'à Nyon, Chantemerle pour prendre le bus 804 (voir la figure 2 et sa légende).

- Un temps de parcours de 75min pour se rendre dans la zone universitaire du canton place Prangins à égalité avec des localités plus excentrées comme Genolier ou Trèlex.
- Pour arriver "au cours" dans l'auditoire à 8h10, un étudiant domicilié à la Tuilière devra prendre le bus à 6h48.



Figure 1. Exemple de résultat de google préconisant d'aller à Nyon en utilisant la ligne 811.

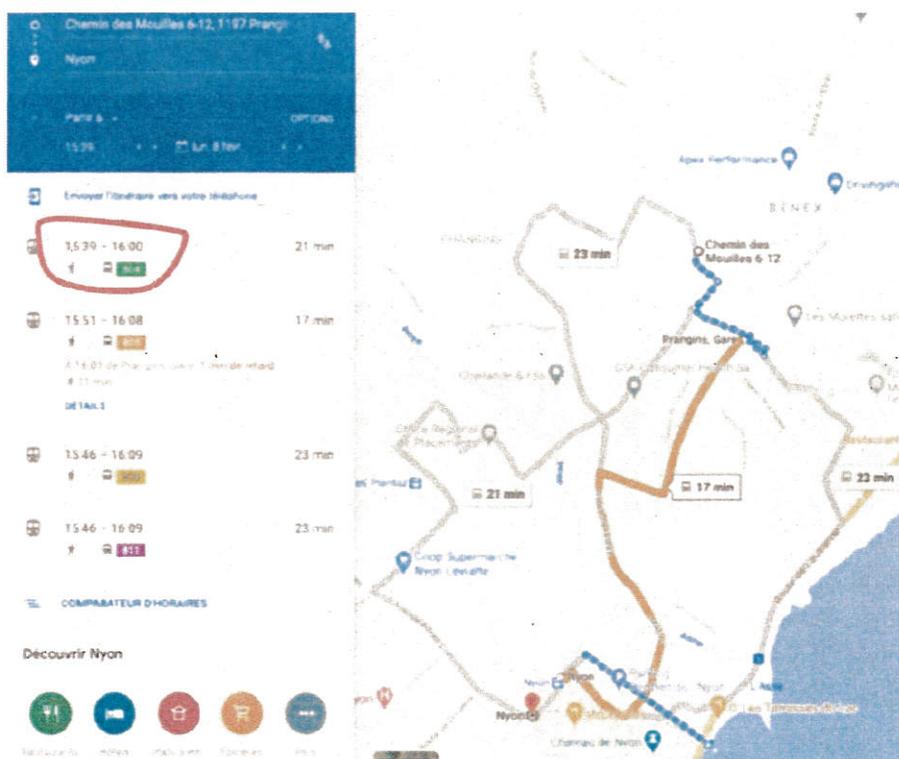


Figure 2. A l'heure de la requête, marcher du Chemin des Mouilles vers l'arrêt du bus 804 permet de se rendre à Nyon gare au plus vite (arrivée 16h00).

Ces temps de parcours sont dus d'une part à la configuration "en boucle" de la ligne. Un usager prenant le bus en début de boucle, ou le quittant en fin de boucle, se voit forcé de parcourir une grande partie de cette boucle. Au surplus, la boucle est fort longue et de plus se replie sur elle-même. On voit l'église de Prangins depuis deux angles différents. Il manque juste un angle pour égaler Wassen sur la ligne du Gotthard !

D'autre part, ces temps sont dus aux mauvais alignements des départs et arrivées des bus 805 avec les trains en direction et provenant de Lausanne, tout particulièrement les

RegioExpress. Ainsi un usager arrivant par exemple à 16h24 à Nyon de Gland devra attendre 16h38 pour que le bus se mette en route, soit 14 minutes ! Dans l'autre sens, un usager devant prendre le train à 7h36 à Nyon (par exemple pour suivre un cours à l'UNIL) se verra déposé par le bus à 7h22, soit 14 minutes d'attente. Les temps d'attentes de chaque correspondance sont listés dans les tableaux ci-dessous :

Type de train	Arrivée à Nyon en train	Départ du Bus 805	Attente à Nyon en minutes
RE de Coppet	05	08	3
IR 15 de Genève	13	23	10
IR 90 de Lausanne	15	23	8
RE de Gland	24	38	14
RE de Coppet	35	38	3
IR 90 de Genève	43	53	10
IR15 de Lausanne	44	53	9
RE de Gland	54	08	14

Type de train	Arrivée à Nyon en bus 805	Départ du train	Attente à Nyon en minutes
RE vers Gland	52	06	14
IR 15 vers Lausanne	07	13	6
IR 90 vers Genève	07	16	9
RE vers Coppet	22	25	3
RE vers Gland	22	36	14
IR 90 vers Lausanne	37	44	7
IR15 vers Genève	37	44	7
RE vers Coppet	52	55	3

L'un dans l'autre, un usager montant dans le bus à la tour d'Eau à 7h03 et passant par dessus les rails à cette heure là, arrivera 18 minutes plus tard à Nyon, repartira de Nyon 33 minutes plus tard, et repassera au pont de Bénex au même endroit (mais sous le pont cette fois-ci) 35 minutes plus tard !

Soyons objectifs, cette faible compétitivité horaire, cumulée à l'agacement psychologique de se voir "tourner", n'encourage pas à la mobilité douce, surtout pour les personnes se déplaçant en direction de Lausanne. Mettre 25min pour reculer jusqu'à Nyon... se retrouver au pont de Bénex-Dessus 35 minutes avoir l'avoir franchi en bus... Autant y aller en voiture, puisque que les 30 première minutes de bouchons sont "offertes" !

Possibilités d'amélioration

Une solution simple pour limiter l'impact de "l'effet boucle" consisterait à diviser la ligne en deux lignes distinctes, par exemple 805-H (sens horaire) et 805-AH (sens antihoraire), ainsi que décrit sur la Figure 3. La desserte serait quasi identique, avec cependant un gain de temps appréciable pour les résidents situé au Nord du village. Dans la foulée, il pourrait être intéressant de pérenniser le "raccourci" actuel mis en place à cause des travaux au pont de

10.5.21.

S.K.

la Redoute, en passant devant GSK sur l'une des boucles. Il est important de remarquer qu'une telle division en deux lignes ne change en rien la desserte sur la commune de Nyon.



Figure 3. Exemple de décomposition de la ligne 805 en deux sous-lignes aux tracés quasi identiques mais dans des sens différents.

Une autre amélioration possible consisterait à légèrement décaler une des deux lignes (chacune étant désormais indépendamment cadencées à la demi-heure) afin de « d'accrocher » les correspondances avec le RegioExpress en direction de Lausanne.

Conclusions

Prangins "cité de l'énergie" se doit de proposer une offre compétitive en matière de mobilité collective. Au travers des exemples décrits plus haut, il ne me semble pas exclu de pouvoir trouver une solution meilleure que celle en place actuellement, et ce potentiellement sans affecter les autres communes ni enfreindre les contraintes des TPN. Suivant l'adage "qui paye commande", et sachant que les Pranginois financent la majeure partie de la ligne 805, assez de fatalisme ! Refusons de découvrir chaque décembre à quelle sauce et surtout selon quels horaires nous serons mangés ! En conclusions, je vous invite, cher-e-s collègues à appuyer ce postulat et le renvoyer à une commission pour considération avant un éventuel renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Prangins, le 10 mai 2021

Sébastien Rumley